



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 53421

Texte de la question

M. Lionel Tardy demande à M. le ministre des affaires étrangères et européennes de lui fournir des éléments sur le volet culturel de la présidence française de l'Union européenne. Il souhaite connaître le coût représenté par la création d'un poste temporaire d'ambassadeur chargé de la dimension culturelle de la présidence française de l'Union européenne, ainsi que le bilan de son action.

Texte de la réponse

Par décret du 14 décembre 2007 pris en Conseil des ministres, M. Renaud Donnedieu de Vabres a été nommé ambassadeur, chargé de la dimension culturelle de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (JORF n° 0291 du 15 décembre 2007). Il était tout particulièrement chargé de préparer la saison culturelle européenne en France et dans les 26 autres États-membres de l'Union européenne et d'en assurer un rayonnement à la mesure de la densité de son programme (défini selon le principe d'un événement chaque jour pendant six mois). Ce programme a permis de présenter un panorama exceptionnellement large et complet de la création en Europe à travers plus de 300 manifestations organisées dans toute la France. La saison culturelle européenne avait pour objectif principal de faire mieux connaître la diversité des cultures des 27 États-membres, de moderniser le regard que nous portons sur ces pays en invitant une nouvelle génération de créateurs en France et de créer les conditions d'échanges accrus entre artistes et institutions, français et européens. La saison culturelle européenne a bénéficié d'une subvention du programme 306 « Présidence française de l'union européenne » de 2,35 MEUR, à laquelle se sont ajoutés des contributions du mécénat d'entreprises de l'ordre de 1,32 MEUR, favorisant une dynamique européenne dans le domaine culturel. M. Donnedieu de Vabres a bénéficié d'une mise à disposition, par le MAEE, de bureaux et d'une secrétaire, ainsi que d'une équipe ad hoc placée au sein de Cultures France. Le programme 306 lui a permis de disposer d'une enveloppe pour ses frais de représentation et de missions de l'ordre de 20 000 EUR. Par son action, l'ambassadeur chargé de la dimension culturelle a contribué au succès de notre présidence dans le domaine de la culture. La présidence française est en effet parvenue à des résultats significatifs en mettant à la disposition des citoyens de nouveaux moyens d'accès à la richesse et à la diversité du patrimoine culturel européen. Dans le cadre de ses initiatives, la bibliothèque numérique européenne « Europeana », a été inaugurée le 20 novembre 2008, représentant une avancée considérable dans la valorisation de la culture européenne à travers les nouvelles technologies. Europeana permet déjà l'accès à 2 millions d'oeuvres et compte en proposer 10 millions à l'horizon 2010. La diffusion du « label du patrimoine européen », qui met en valeur les sites emblématiques de l'histoire et de la mémoire européennes et permet enfin, de valoriser le patrimoine européen. Au travers des cycles thématiques et des projets « tandems », la saison culturelle européenne s'est attachée à promouvoir la diversité culturelle et le multilinguisme grâce aux échanges entre institutions et coproductions artistiques entre les 27 pays de l'Union européenne dans les domaines du patrimoine, du théâtre, de la danse, de la musique classique, du graphisme ou des arts de la rue. Enfin, la présidence française a aussi contribué à faire de l'union européenne un acteur majeur de la révolution numérique. Les travaux se sont efforcés de dégager un consensus sur la recherche de solutions entre tous les acteurs du secteur pour lutter contre le piratage et favoriser le développement de l'offre

légale. Le nouveau programme « Internet plus sûr », qui a fait l'objet d'un accord entre le Conseil et le Parlement européen et qui est entré en vigueur le 1er janvier 2009, permettra de mieux protéger les enfants lors de l'utilisation d'internet. De même, le séminaire organisé à Avignon sur « culture, économie et média », a fait progresser la réflexion des 27 pays de l'union sur le poids de l'économie de la culture dans nos sociétés. L'ensemble de ces initiatives culturelles a créé une dynamique dans le domaine culturel, et les engagements pris au Conseil font désormais l'objet d'un suivi interministériel précis.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53421

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 5998

Réponse publiée le : 4 août 2009, page 7648